PROCEDURE POUR LA REALISATION DE FOUILLE/SONDAGE ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

1. **Télécharger le formulaire de demande de permis de fouille/sondage ou d'occupation sur www.vallorbe.ch**

2. **Remplir le formulaire et le transmettre au service technique communal pour approbation**

3. **Octroi du permis par le service technique**
(copie à la sécurité municipale et au service de voirie)

4. **L'entreprise en charge des travaux vient retirer le permis au service technique**

5. **L'entreprise en charge des travaux informe le service technique de la fin des travaux**

6. **Le service technique contrôle la fin des travaux**

7. **Le service technique réalise la clôture du permis**
(copie à la sécurité municipale, au service de voirie et à la bourse communale)